

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-ET-UN MAI à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, GABORET, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, HEUGUES, RAMBAUD, ÖZTÜRK, RASAMOELY, LOISEAU, BOURILLON, OLIVEIRA, BÉGUIN, LANGRAND (à partir de 18h08), DUCHÈNE, GODEY, DIGEON, VAREILLES, TERRIER, DELANDRE, CHARLES, VATRIN, BOURRY, NOTTIN, BELABBES, PROFFIT, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à M. DUPATY, M. SALL à M. LAVIER, Mme MANAÏ-AHMADI à M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD à M. DEMAUMONT, M. FAURE à M. PRIGENT, Mme PIERRATTE à M. BOURILLON, M. LÉON à M. DIGEON, M. GAILLARD à Mme DE LAPORTE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO.

Excusée : Mme HOUDRÉ

Absents : M. MIREUX, M. CHRISTODOULOU

Délibération n° 24-104

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2023 - Budget Général

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. PROFFIT), adopte le compte de gestion du receveur du budget général pour l'exercice 2023.

10/07/24
PASSAGE DE
LA FLAMME
OLYMPIQUE

Délibération n° 24-105

Approbation du compte administratif – Exercice 2023 – Budget général

Le Conseil, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT – Abstentions : M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le compte administratif du budget général pour l'exercice 2023 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	16 547 457.66 €
- Recettes de l'exercice :	16 798 016.93 €
Dont Résultat affecté :	5 913 254.03 €



- Déficit reporté d'investissement 001 :	5 342 326.30 €
D'où un déficit d'investissement :	5 091 767.03 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	34 784 171.06 €
- Recettes de l'exercice :	40 455 928.48 €
- Excédent reporté 002 :	935 320.60 €
D'où un excédent de fonctionnement :	6 607 078 .02 €

Résultats de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	5 091 767.03 €
- Excédent de fonctionnement :	6 607 078.02 €

Auquel il faut rajouter les reports d'investissement :

- en Dépenses :	9 124 593.01 €
- en Recettes :	8 159 073.13 €

Soit un excédent reporté en section de fonctionnement de 549 791.11 €

Délibération n° 24-106

Affectation du résultat – Exercice 2023 – Budget général

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT), décide d'affecter le résultat du budget général pour l'exercice 2023, comme suit :

-Section d'investissement :

Dépenses compte 001 déficit d'investissement	5 091 767.03 €
Recette compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	6 057 286.91 €
5 091 767.03 €	
9 124 593.01 € (RAR dépenses)	
8 159 073.13 € (RAR recettes)	
6 057 286.91 €	

-Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 Excédent reporté	549 791.11 €
--------------------------------------	--------------

Délibération n° 24-107

Vote du Budget supplémentaire - Budget général - Exercice 2024

Le Conseil, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. NOTTIN, M. BELABBES – Abstentions : M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le budget supplémentaire du budget général au titre de l'exercice 2024.

La section de fonctionnement s'élève à 905 238.10 € dont 549 791.11 € d'excédent reporté de l'exercice 2023. La section d'investissement est de 14 845 782.14 € dont 9 124 593.01 € de reste à réaliser en dépenses et 8 159 073.13 € de reste à réaliser en recettes. Le déficit reporté est de 5 091 767.03 €

Délibération n° 24-108

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2023 - Budget annexe Assainissement

Cette liste des délibérations fait l'objet d'une publication électronique sur l'espace "affichage légal" du site internet de l'Agglomération Montargoise : www.agglo-montargoise.fr

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. PROFFIT), adopte le compte de gestion du receveur du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2023.

Délibération n° 24-109

Approbation du compte administratif – Exercice 2023 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2023 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	2 527 181.93 €
- Recettes de l'exercice :	2 919 878.29 €
Dont Résultat affecté :	924 868.25 €
- Déficit d'investissement reporté	211 069.07 €
Soit un excédent d'investissement de 181 627.29 €	

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 068 663.79 €
- Recettes de l'exercice :	2 651 653.73 €
- Excédent reporté 002 :	4 172 616.91 €
Soit un excédent de fonctionnement de 4 755 606.85 €	

Résultat de l'exercice :

- Excédent d'investissement (001) :	181 627.29 €
- Excédent de fonctionnement (002) :	4 755 606.85 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- En dépenses :	1 060 115.76 €
- En recettes :	165 469.00 €
Soit un excédent reporté en section de fonctionnement de 4 042 587.38 €	

Délibération n° 24-110

Affectation du résultat – Exercice 2023 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT), décide d'affecter le résultat du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2023, comme suit :

Section d'investissement

Excédent d'investissement (001)	181 627.29 €
Recettes compte 1068	713 019.47 €
181 627.29 €	
1 060 115.76 € (RAR dépenses)	
165 469.00 € (RAR recettes)	
713 019.47 €	

- Section de fonctionnement

Recettes compte 002 Excédent reporté	4 042 587.38 €
--------------------------------------	----------------

Délibération n° 24-111

Vote du Budget supplémentaire - Budget annexe Assainissement – Exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le budget supplémentaire du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2024.

La section de fonctionnement s'élève à 4 046 587.38 € dont 4 042 587.38 € représentant l'excédent reporté de l'exercice 2023. La section d'investissement est de 5 087 703.14 € dont 1 060 115.76 € de RAR dépenses et 165 469.00 € de RAR recettes. L'excédent reporté est de 181 627.29 €

Délibération n° 24-112

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2023 - Budget annexe Eau potable

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. PROFFIT), adopte le compte de gestion du receveur du budget annexe Eau potable pour l'exercice 2023.

Délibération n° 24-113

Approbation du compte administratif – Exercice 2023 – Budget annexe Eau potable

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le compte administratif du budget annexe Eau potable pour l'exercice 2023 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	965 322.04 €
- Déficit reporté :	402 392.50 €
- Recettes de l'exercice :	2 315 085.26 €
- Dont Résultat Affecté (1068)	2 106 573.26 €

Soit un excédent d'investissement de 947 370.72 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	255 697.65 €
- Recettes de l'exercice :	1 452 594.20 €
- Excédent reporté	219 133.67 €

Soit un excédent de fonctionnement de 1 416 030.22 €

Résultat de l'exercice :

- Excédent d'investissement :	947 370.72 €
- Excédent de fonctionnement :	1 416 030.22 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- En dépenses :	3 165 396.27 €
- En recettes :	469 506.00 €

Soit un déficit reporté en section d'investissement non couvert par l'excédent de fonctionnement à hauteur de 332 489.33 €

Délibération n° 24-114

Affectation du résultat – Exercice 2023 – Budget annexe Eau potable

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT), décide d'affecter le résultat du budget annexe Eau potable pour l'exercice 2023, comme suit :

Cette liste des délibérations fait l'objet d'une publication électronique sur l'espace "affichage légal" du site internet de l'Agglomération Montargoise : www.agglo-montargoise.fr

- Section d'investissement :

Excédent d'investissement Compte 001	947 370.72 €
Recette compte 1068	1 416 030.22 €

Besoin d'investissement :

947 370.72 €
3 165 396.27 € (RAR dépenses)
469 506.00 € (RAR recettes)
1 748 519.55 €

Mais excédent cumulé de fonctionnement de 1 416 030.22€

- Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	0 €.
---	------

Délibération n° 24-115

Vote du Budget supplémentaire – Budget annexe Eau potable - Exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le budget supplémentaire du budget annexe Eau potable au titre de l'exercice 2024.

La section de fonctionnement n'a pas d'inscription budgétaire.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 450 396.27 € dont 3 165 396.27 € de RAR dépenses et 469 506.00 € de RAR recettes. L'excédent s'élève à 947 370.72 €.

Délibération n° 24-116

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2023 - Budget annexe ZI AMILLY

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. PROFFIT), adopte le compte de gestion du receveur du budget annexe ZI Amilly pour l'exercice 2023.

Délibération n° 24-117

Approbation du Compte administratif - Exercice 2023 – Budget annexe ZI Amilly

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le compte administratif du budget annexe ZI Amilly pour l'exercice 2023 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	2 100.00 €
- Report déficit investissement	2 232 297.36 €
- Recettes de l'exercice	0.00 €

Soit un déficit d'investissement de 2 234 397.36 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 100.00 €
- Report excédent de fonctionnement	1 951.70 €
- Recettes de l'exercice :	2 100.00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 1 951.70 €

Délibération n° 24-118

Affectation du résultat – Exercice 2023 – Budget annexe ZI AMILLY

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT), décide d'affecter le résultat du budget annexe ZI Amilly pour l'exercice 2023, comme suit :

Section d'investissement : Dépenses Compte 001 : 2 234 397.36 €

Section de fonctionnement : Recettes Compte 002 : 1 951.70 €

Délibération n° 24-119

Vote du Budget supplémentaire – Budget annexe ZI AMILLY – Exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le budget supplémentaire du budget annexe ZI Amilly au titre de l'exercice 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 951.70 € représentant l'excédent reporté de l'exercice 2023.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 234 397.36 € représentant le déficit d'investissement de l'exercice 2023.

Délibération n° 24-120

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2023 - Budget annexe Grande Prairie

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. PROFFIT), adopte le compte de gestion du receveur du budget annexe Grande Prairie pour l'exercice 2023.

Délibération n° 24-121

Approbation du compte administratif – Exercice 2023 – Budget annexe Grande Prairie

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le compte administratif du budget annexe Grande Prairie pour l'exercice 2023 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	99 730.50 €
- Déficit reporté :	381 458.28 €
- Recettes de l'exercice :	0.00 €

Soit un déficit d'investissement de 481 188.78 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	99 730.50 €
- Recettes de l'exercice :	99 730.50 €
- Excédent reporté :	0.59 €

D'où un excédent de fonctionnement de 0.59 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	481 188.78 €
- Excédent de fonctionnement :	0.59 €

Délibération n° 24-122

Affectation du résultat – Exercice 2023 – Budget annexe Grande Prairie

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT), décide d'affecter le résultat du budget annexe Grande Prairie pour l'exercice 2023, comme suit :

- Section d'investissement Déficit	481 188.78 €
- Section de fonctionnement Excédent :	0.59 €

Délibération n° 24-123

Vote du Budget supplémentaire – Budget annexe Grande Prairie - Exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le budget supplémentaire du budget annexe Grande Prairie au titre de l'exercice 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre à 0.59 € représentant l'excédent reporté de l'exercice 2023.

La section d'investissement s'équilibre à 481 188.78 € représentant le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2023.

Délibération n° 24-124

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2023 – Budget annexe Ilot 19

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. PROFFIT), adopte le compte de gestion du receveur du budget annexe Ilot 19 pour l'exercice 2023.

Délibération n° 24-125

Approbation du compte administratif – Exercice 2023 – Budget annexe Ilot 19

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le compte administratif du budget annexe Ilot 19 pour l'exercice 2023 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	13 728.38 €
- Déficit reporté	289 132.86 €
- Recettes de l'exercice :	0.00 €

Soit un déficit d'investissement de 302 861.24 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	13 728.38 €
- Recettes de l'exercice :	13 728.38 €
- Excédent reporté	0.16 €

D'où un excédent de fonctionnement de 0.16 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement : 302 861.24 €
- Excédent de fonctionnement : 0.16 €

Délibération n° 24-126

Affectation du résultat – Exercice 2023 – Budget annexe Ilot 19

Cette liste des délibérations fait l'objet d'une publication électronique sur l'espace "affichage légal" du site internet de l'Agglomération Montargoise : www.agglo-montargoise.fr

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT), décide d'affecter le résultat du budget annexe Ilot 19 pour l'exercice 2023, comme suit :

- | | | | |
|------------|------------|----------------------------|--------------|
| - Dépenses | Compte 001 | déficit d'investissement | 302 861.24 € |
| - Recettes | Compte 002 | Excédent de fonctionnement | 0.16 € |

Délibération n° 24-127

Vote du Budget supplémentaire – Budget annexe Ilot 19 - Exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le budget supplémentaire du budget annexe Ilot 19 au titre de l'exercice 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre à 0.16 € représentant l'excédent reporté de l'exercice 2023.

La section d'investissement s'équilibre à 302 861.24 € représentant le déficit reporté de l'exercice 2023.

Délibération n° 24-128

Approbation du Compte de Gestion du receveur - Exercice 2023 - Budget annexe ZE ARBORIA

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. PROFFIT), adopte le compte de gestion du receveur du budget annexe ZE Arboria pour l'exercice 2023.

Délibération n° 24-129

Approbation du compte administratif – Exercice 2023 – Budget annexe ZE ARBORIA

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le compte administratif du budget annexe ZE Arboria pour l'exercice 2023 :

Section d'investissement :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Dépenses de l'exercice : | 649 035.22 € |
| - Déficit reporté | 1 092.64 € |
| - Recettes de l'exercice | 607 994.00 € |
- Soit un déficit d'investissement de 42 133.86 €

Section de fonctionnement :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Dépenses de l'exercice : | 751 999.74 € |
| - Excédent reporté | 597.49 € |
| - Recettes de l'exercice : | 754 196.70 € |
- Soit un excédent de fonctionnement de 2 794.45 €

Délibération n° 24-130

Affectation du résultat – Exercice 2023 – Budget annexe ZE ARBORIA

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), décide d'affecter le résultat du budget annexe ZE Arboria pour l'exercice 2023, comme suit :

- | | | |
|-----------------------------|----------|-------------|
| - Section d'investissement | Déficit | 42 133.86 € |
| - Section de fonctionnement | Excédent | 2 794.45 € |

Délibération n° 24-131

Vote du Budget supplémentaire – Budget annexe ZE ARBORIA - Exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le budget supplémentaire du budget annexe ZE Arboria au titre de l'exercice 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 794.45 € représentant l'excédent reporté de l'exercice 2023.

La section d'investissement s'équilibre à 42 133.86 € représentant le déficit d'investissement de l'exercice 2023.

Délibération n° 24-132

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2023 – Budget annexe ZAEP Saint Roch

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), adopte le compte de gestion du receveur du budget annexe ZAEP Saint Roch pour l'exercice 2023.

Délibération n° 24-133

Approbation du Compte administratif - Exercice 2023 – Budget annexe ZAEP Saint Roch

Le Conseil, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. NOTTIN, M. BELABBES – Abstentions : M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le compte administratif du budget annexe ZAEP Saint Roch pour l'exercice 2023 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	0.00 €
- Recettes de l'exercice	0.00 €
- Excédent reporté	284 026.53 €

Soit un excédent d'investissement de 284 026.53 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	0.00 €
- Recettes de l'exercice :	0.00 €
- Excédent reporté	161 790.00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 161 790.00 €

Délibération n° 24-134

Affectation du résultat – Exercice 2023 – Budget annexe ZAEP Saint Roch

Le Conseil, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. NOTTIN, M. BELABBES – Abstention : M. PROFFIT), décide d'affecter le résultat du budget annexe ZAEP Saint Roch pour l'exercice 2023, comme suit :

- Section d'investissement	Excédent	284 026.53 €
- Section de fonctionnement	Excédent	161 790.00 €

Délibération n° 24-135

Vote du Budget supplémentaire – Budget annexe ZAEP Saint Roch - Exercice 2024

Le Conseil, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. NOTTIN, M. BELABBES – Abstentions : M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve le budget supplémentaire du budget annexe ZAEP Saint Roch au titre de l'exercice 2024.

La section de fonctionnement s'élève à 161 790,00 €, (excédent reporté de 2023) en recettes.

La section d'investissement s'élève à 284 026,53 €, (excédent reporté 2023) en recettes.

Délibération n° 24-136

Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice budgétaire – Exercice 2023

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES), approuve le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur l'exercice comptable 2023.

Annexe Données synthétiques CA 2023 VI) Acquisitions et cessions

Bilan des Acquisitions et Cessions - Exercice 2023						
	Communes et adresse	Opération Délibération	Vendeur/acquereur	Numéro de délibération	nature 2111-2112- 2115-6015	PRIX
cessions	BUDGET ARBORIA Le Grand Fosse PANNES	Parcelle YL 306 00ha 31a 42 ca	AME/HKMAS	22-74 du 29/03/2022	Titre 1 du 25/05/2023	78 550,00
	BUDGET ARBORIA Le Grand Fosse PANNES	Parcelle YL 352 01ha 31a 08ca	AME/EUROTRANSPharma	23-67 du 28/03/2023	Titre 2 du 27/07/2023	268 714,00
	BUDGET ARBORIA LA PALINE FEUILLET PANNES	PARCELLE YL 14 ET YL 36 03ha36a62	AME/INDUSTRIE CARTARIE TRONCHETTI France	23-149 du 16/05/2023	Titre 8 du 31/12/2023	260 730,00
Acquisitions						
	Communes et adresse	Opération Délibération	Vendeur/acquereur	Numéro de délibération	nature 2111-2112- 2115-6015	PRIX
	BUDGET GENEREAL 537 RTE DE MONTARGIS PAUCOURT	Parcelle B 1729 00ha 00a 28ca	VENTE GRUYELLE/AME	14-332 du 18/12/2014	Mandat 1403 du 15/05/2023	1 540,00
	BUDGET GENEREAL 12 RUE SALENGRO CHALETTE	Parcelle AY 566 04a 98ca	VENTE MORLET/AME	23-66 du 28/03/2023	Mandat 4092 du 27/10/2023	1 186,61

Cette liste des délibérations fait l'objet d'une publication électronique sur l'espace "affichage légal" du site internet de l'Agglomération Montargoise : www.agglo-montargoise.fr

Délibération n° 24-137

Créance éteinte pour le titre 1442 du 27 septembre 2023 du Budget général

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à admettre la créance éteinte pour le titre 1442 du 27 septembre 2023, d'un montant de 150 €, du budget général.

Délibération n° 24-138

Durée d'amortissement– Actualisation de la délibération du 17 mai 2022 - Budget Général

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, adopte l'actualisation du mode de gestion des amortissements en M57, comme suit :

IMMOBILISATIONS	Durée courante d'usage	Choix de l'A.M.E.
a) Immobilisations incorporelles		
- Frais d'étude non suivis de réalisations	5 ans	5 ans
- Logiciels	2 ans	2 ans
- Droit de bail commercial	/	15 ans
- Frais liés aux documents d'urbanisme	10 ans	10 ans
- Subvention d'équipement versées pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
- Subvention d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
- Subvention d'équipement versées pour financer des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans
b) Immobilisations corporelles		
- Matériel de transport naval	15 ans	15 ans
- Voitures	4 à 8 ans	8 ans
- Camions et véhicules industriels	10 à 15 ans	12 ans
- Mobilier	5 à 10 ans	5 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique	2 à 5 ans	5 ans
- Matériel informatique	6 à 10 ans	6 ans
- Matériels classiques	20 à 30 ans	30 ans
- Coffre-fort	10 à 20 ans	15 ans
- Installation et appareils de chauffage	20 à 30 ans	25 ans
- Appareils de levage ascenseurs	5 à 10 ans	8 ans
- Appareils de laboratoire	10 à 15 ans	12 ans
- Equipement de garages et ateliers	10 à 15 ans	12 ans
- Equipements des cuisines	20 à 30 ans	25 ans
- Equipements sportifs		
- Installations de voirie	15 à 25 ans	20 ans
- Plantations, autres agencements et aménagement de terrain	15 à 30 ans	25 ans
- Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	12 ans
- Agencements et aménagements de bâtiment	15 à 20 ans	20 ans
- Installations électriques et téléphonique	5 ans	5 ans
- Cheptel		
c) Immeuble productif de revenus	50 ans	25 ans
d) Réseaux d'eaux pluviales	50 ans	50 ans
e) Subventions d'investissement transférables	15 ans	15 ans

f) Subventions d'investissement transférables amorties à partir de 2014	Selon la durée d'amortissement du bien financé	Selon la durée d'amortissement du bien financé
g) Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (2156)	15 ans	15 ans
h) Matériel et outillage de voirie (2157)	15 ans	15 ans
i) Autres installations, matériel et outillage techniques (2158)	15 ans	15 ans
j) Autres immobilisations corporelles (218 avec déclinaisons)*	15 ans	15 ans

*durée d'amortissement définie pour les biens autres que ceux détaillés dans la liste ci-dessus.

Délibération n° 24-139

Modification de la composition des commissions permanentes

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la modification de la composition de la commission Mobilités, comme suit :

Commission Mobilités :

Vice-Président responsable de la Commission : Benoît DIGEON

AMILLY :

Christian CARON-PERROUD (Adjoint),

Nelly TURBEAUX-JULIEN

Christophe MIREUX

CEPOY : Eulalie LAMA (CM), *Espérance PATUREAU*

CHALETTE-SUR-LOING : Patrick BIHOREAU (CM)

CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Jacques RONDEAU (Adjoint)

CONFLANS-SUR-LOING : Catherine BIRONNEAU (Adjointe)

CORQUILLEROY : Eric GODEY

LOMBREUIL : Philippe VAREILLES, Benoît DIGEON

MONTARGIS : Damien CHARPENTIER

MORMANT-SUR-VERNISSON : Hélène DE LAPORTE

PANNES : François SAILLARD (Adjoint)

PAUCOURT : Christophe MOINEAU (Adjoint)

SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Sylvie STARTCHENKO

SOLTERRE : François COULON, Eric PRIOU (CM)

VILLEMANDEUR : Valérie BASCOP

VIMORY :

Délibération n° 24-140

Modifications au tableau des effectifs

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, décide de créer à compter du 21 mai 2024 :

- DEUX emplois d'attaché territorial à temps complet,
- UN emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- UN emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Délibération n° 24-141

Actualisation des tarifs de la boutique – Album « Le musée Girodet en cinquante détails »

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve le tarif de 25 € de l'album "Le musée Girodet en 50 détails" mis en vente à la boutique du musée Girodet.

Délibération n° 24-142

Régularisation du don de deux contre-épreuves d'Henry de Triqueti au musée Girodet

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve le don de 2 contre-épreuves d'Henry de Triqueti intitulées "Le Poète" et "Le Jeune homme" au musée Girodet, et autorise Monsieur le Président à l'accepter.

Délibération n° 24-143

Acquisition d'un dessin de Girodet illustrant le Livre IV de l'Enéide, « Jarbe implorant Jupiter » pour le musée Girodet

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'acquisition pour le musée Girodet du lot 100 de la vente du 20 mars 2024 chez Christie's Paris, au prix de 1 900 € hors frais soit une somme TTC de 2 493 € (avec des frais de 31,20 %).

Délibération n° 24-144

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la Ville de Châlette-sur-Loing pour l'utilisation des locaux et des installations du Hangar, de l'échange de matériel, de la mutualisation de la billetterie

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Ville de Châlette-sur-Loing. Cette convention fixe le cadre de l'utilisation des locaux et des installations du Hangar, de l'échange de matériel et de la mutualisation de la billetterie.

Délibération n° 24-145

Autorisation à Monsieur le Président de signer la Convention de partenariat avec la Ville de Montargis pour l'utilisation des locaux et des installations de la Salle des Fêtes et du Tivoli-Médiathèque, la mutualisation de l'utilisation du matériel et l'affectation des ressources humaines

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Ville de Montargis. Cette convention fixe le cadre de l'utilisation des locaux et des installations de la salle des fêtes et du Tivoli-Médiathèque, de la mutualisation de l'utilisation du matériel et l'affectation des ressources humaines.

Délibération n° 24-146

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la Ville de Villemardier pour l'utilisation des installations, l'échange de matériel, la mutualisation de la billetterie de spectacles

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Ville de Villemardier. Cette convention fixe le cadre de l'utilisation des installations du domaine de Lisledon, de l'échange de matériel et de la mutualisation de la billetterie de spectacles.

Délibération n° 24-147

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la Ville d'Amilly pour l'utilisation des locaux, des installations, l'échange de matériel, la mutualisation de la billetterie de spectacles

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Ville d'Amilly. Cette convention fixe le cadre de l'utilisation des locaux et des installations

de l'Espace Jean Vilar, de l'échange de matériel et de la mutualisation de la billetterie de spectacles.

Délibération n° 24-148

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'Association « MILLE ET UNE FÊTES » pour le maintien et la pérennisation d'animations culturelles en soirée sur le territoire de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Mille et une fêtes. Cette convention prévoit la mise à disposition du Tivoli dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 pour maintenir et pérenniser son offre de spectacles en soirée sur le territoire.

Délibération n° 24-149

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le lycée Durzy

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve les termes de la convention de partenariat avec le lycée Durzy et autorise Monsieur le Président à la signer. La complémentarité des compétences du Pôle Spectacle Vivant de l'Agglomération Montargoise et du lycée permet pour l'un de développer ses publics et pour l'autre de compléter le parcours pédagogique des élèves par le spectacle vivant. Ce partenariat s'inscrira dans le cadre de la nouvelle option dénommée **Classe Découverte Théâtre** que le lycée Durzy souhaite créer.

Délibération n° 24-150

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la promotion de la musique de Jazz sur le territoire de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve le principe d'un partenariat avec le Hot club du Gâtinais pour la programmation d'un concert de jazz et la mise à disposition du Tivoli, et autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat. Dans le cadre de la saison « Sortir 24-25 » le concert "Rascal Syndicate", deux chanteurs accompagnés par un quintet, sera proposé.

Délibération n° 24-151

Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musik'Air

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association Musik'air et autorise Monsieur le Président à la signer. Cette convention fixe les modalités d'organisation du festival (soutien technique, communication, tarifs, rémunération des techniciens) qui se tiendra à Lisledon à Villemandeur les 28 et 29 juin 2024.

Délibération n° 24-152

Centre d'art contemporain Les Tanneries : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2024-2026) et de verser la subvention afférente

Dans le cadre du soutien et de l'accompagnement du Centre d'art contemporain Les Tanneries, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 et à verser les subventions pour la durée de la convention, soit 180 000 € en 2024, 180 000 € en 2025 et 180 000 € en 2026.

Délibération n° 24-153

Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Les Amis des Quatre Saisons au titre de l'exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de **8 000 €** à l'association Les amis des Quatre Saisons au titre de l'exercice 2024. Cette association œuvre pour la mise en place d'activités quotidiennes et variées pour aider les personnes à mieux vivre leur retraite.

Délibération n° 24-154

Attribution d'une subvention à l'Association des Diplômés de la Faculté de Médecine de Tours dans le cadre de la Cérémonie de Remise des Diplômes au titre de l'exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention de **1 500 €** à l'Association des Diplômés de la Faculté de Médecine de Tours dans le cadre de la cérémonie de remise de diplômes qui se tiendra le samedi 12 octobre 2024 pour tous les étudiants en fin de 2^{ème} cycle des études médicales.

Délibération n° 24-155

Attribution d'une aide financière à l'AS Taekwondo Chalette au titre de l'organisation d'une grande manifestation

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve l'attribution d'une subvention de **5 000 €** à l'AS Taekwondo Chalette au titre de l'organisation d'une grande manifestation. L'Open de Taekwondo, compétition internationale, se tiendra les 29 et 30 juin 2024.

Délibération n° 24-156

Attribution d'une aide financière aux J3 Sports Amilly Judo-Jujitsu au titre de l'organisation d'une grande manifestation

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention de **500 €** aux J3 Sports Amilly Judo-Jujitsu au titre de l'organisation d'une grande manifestation. L'Open de Jujitsu, qui prépare au Championnat du Monde et d'Europe se tiendra le 1^{er} juin 2024.

Délibération n° 24-157

Attribution d'une aide financière aux J3 Omnisport au titre de l'organisation d'une grande manifestation

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention de **200 €** aux J3 Omnisport au titre de l'organisation d'une grande manifestation. La course urbaine s'est tenue le 21 avril 2024.

Délibération n° 24-158

Transfert de la subvention de la Fédération Française de Rugby à la Ville de Montargis

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, décide de transférer l'aide financière, d'un montant de 100 000 €, versée à l'Agglomération Montargoise par la Fédération Française de Rugby, à la Ville de Montargis. Le projet de la ville consiste en l'aménagement d'un terrain de rugby à 8.

Délibération n° 24-159

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au collège Paul Eluard et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **600 €** au collège Paul Eluard pour le projet "classe relais" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-160

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au collège Le Grand Clos et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **800 €** au collège Le Grand Clos pour le projet "parcours d'éducation artistique, culturelle et soutien aux parcours avenir et citoyen" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-161

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'Association Sportive du collège Paul Eluard et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **1 500 €** à l'Association Sportive du collège Paul Eluard pour le projet "vélo – récupérer, réparer, rouler vers Paris pour découvrir les Jeux olympiques" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-162

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au collège Paul Eluard et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **1 000 €** au collège Paul Eluard pour le projet "Aux arts collégiens" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-163

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'Association Montargoise d'Animation et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **3 400 €** à l'Association Montargoise d'Animation pour le projet "accompagnement à la scolarité" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-164

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à IMANIS et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **10 000 €** à IMANIS pour le projet "épicerie et partage" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-165

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à ESPACE et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **3 800 €** à ESPACE pour le projet "Prévention des écrans" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-166

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association AMARA 45 et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **3 000 €** à l'association AMARA 45 pour le projet "Actions de la maison des adolescents" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-167

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'Association Montargoise d'Animation et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **1 700 €** à l'Association Montargoise d'Animation pour le projet "accueil parents : un moment pour soi" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-168

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'Association Montargoise d'Animation et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **2 000 €** à l'Association Montargoise d'Animation pour le projet "lieu d'accueil enfants-parents" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-169

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à Mille sourires et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **4 000 €** à l'association Mille sourires pour le projet "familles" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-170

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Les concerts de poche et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **5 000 €** à l'association Les concerts de poche pour le projet "les quartiers de l'agglomération en musique et en mouvements" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-171

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association CARIDAD et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **5 000 €** à l'association CARIDAD pour le projet "tempo urbain et citoyenneté" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-172

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Gâtinais en transition et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **500 €** à l'association Gâtinais en transition pour le projet "café numérique" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-173

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Mille sourires et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **600 €** à l'association Mille sourires pour le projet "le petit jardin éco-responsable" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-174

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Les petits débrouillards et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **500 €** à l'association Les petits débrouillards pour le projet "la science en bas de chez toi" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-175

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Fratercité et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **5 000 €** à l'association Fratercité pour le projet "Il était une fois la folie, l'histoire et l'avenir du quartier" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-176

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au Conseil citoyen de l'AME et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **500 €** au Conseil citoyen de l'AME pour le projet "Œuvrer pour une meilleure cohésion sociale dans les quartiers" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-177

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Aboré en Gâtinais et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **1 800 €** à l'association Aboré en Gâtinais pour le projet "Capoeira – Art de rue en scène" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-178

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au CIDFF de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **5 000 €** au CIDFF pour le projet "Permanences juridiques dans les quartiers prioritaires" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-179

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Parents de Chautemps et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **2 400 €** à l'association Parents de Chautemps pour le projet "contribuer au bien-être des familles en leur donnant accès à la culture et aux loisirs" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-180

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association FAP et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **8 000 €** à l'association FAP pour le projet "chantier d'insertion ICARE" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-181

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Fratercité et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **5 000 €** à l'association Fratercité pour le projet "2 ateliers et chantiers d'insertion" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-182

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association APAGEH et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **10 000 €** à l'association APAGEH pour le projet "AME Environnement" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-183

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Gâtinais en transition et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **1 300 €** à l'association Gâtinais en transition pour le projet "économie circulaire, solidaire, sociale et citoyenne" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-184

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association ALPEJ et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **1 200 €** à l'association ALPEJ pour le projet "ressourcerie Planète R" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-185

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association ALPEJ et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **4 000 €** à l'association ALPEJ pour le projet "accompagnement au permis B de 12 résidents de quartiers politique de la ville" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-186

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Mille sourires et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la subvention de **2 000 €** à l'association Mille sourires pour le projet "ateliers vélos" et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 24-187

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention triennale 2025-2027 avec Initiative Loiret

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention triennale 2025-2027 avec Initiative Loiret et à verser une subvention annuelle à hauteur de 0,42 € par habitant. Initiative Loiret a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des TPE (très petites entreprises) et des PME (petites et moyennes entreprises).

Délibération n° 24-188

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat de dépôt-vente de produits boutique avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat de dépôt-vente de produits boutique avec l'Office de tourisme. Ainsi, les produits boutique de l'Office de tourisme seront proposés à la vente aux clients du camping de la Forêt à Montargis et du camping des Rives du loing à Cepoy.

Délibération n° 24-189

Autorisation à Monsieur le Président de signer la nouvelle convention avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération Montargoise - période 2024-2025

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'Office de tourisme de l'Agglomération Montargoise pour la période 2024-2025. Cette convention définit les engagements réciproques des deux parties en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique et sa promotion dans l'agglomération montargoise.

Délibération n° 24-190

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de mise à disposition du bateau touristique avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES), autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du bateau touristique avec l'Office de tourisme de l'Agglomération Montargoise. Cette convention définit les engagements réciproques des deux parties en ce qui concerne la gestion, l'exploitation et la commercialisation du bateau.

Délibération n° 24-191

Attribution d'une subvention à l'association des Ami(e)s du Château de Montargis

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention de **1 000 €** pour soutenir le projet de l'association Les amis du château de Montargis. Cette association souhaite développer un musée virtuel ou un centre d'interprétation virtuelle du Château Royal retracant 8 siècles de son histoire.

Délibération n° 24-192

Attribution d'une subvention à l'AIJAM-Mission Locale et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente - Exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention de **55 000 €** à l'AIJAM-Mission locale et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente au titre de l'exercice 2024.

Délibération n° 24-193

Exercice du droit de préemption urbain et délégation d'une partie de l'exercice aux Communes membres de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- conserve l'exercice du droit de préemption urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération sur les Zones d'Activité Économique d'intérêt communautaire annexées à la présente délibération, sur la zone 2AUx correspondant à une future extension de la ZAE Arboria et sur les emplacements réservés du PLUiHD inscrits au bénéfice de la Communauté d'Agglomération ;
- donne délégation à Monsieur le Président de l'Agglomération Montargoise, pour exercer, au nom de conseil communautaire, le DPU institué article 1er. Cette délégation est également étendue, dans le cas d'un empêchement du Président, aux Vice-Présidents tel qu'il est mentionné dans la délibération n°20-138 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 ;

- délègue le droit de préemption urbain aux communes de Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Montargis, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Solterre, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemandeur et Vimory, pour l'exercer, en tant que de besoin, sur leur commune en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal sur les zones urbaines, à l'exception des Zones d'Activité Économique d'intérêt communautaire, c'est-à-dire sur les zones UA, UB, UC, UD, UE, UX, 1AU et 2AU, du PLUiHD approuvé ;
- précise que les périmètres de Droit de préemption urbain renforcé sur la Commune de Montargis restent inchangés tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;
- précise que la délégation du Droit de Préemption Urbain renforcé donnée à l'EPFLi Foncier Cœur de France reste effective.

Délibération n° 24-194

Commune de Pannes – Acquisition de la parcelle ZP 241 (annule et remplace la délibération n°23-214 du Conseil communautaire du 26 septembre 2023)

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- approuve l'annulation de la délibération n°23-214 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2023 ;
- annule en conséquence l'acquisition des parcelles ZL 84 et 85 (d'une surface totale de 13 679 m²) sur la commune de Chevillon-sur-Huillard moyennant un prix de 5 198.02 € ;
- maintient l'acquisition de la parcelle ZP 241 (d'une surface de 6 408 m²) sur la commune de Pannes moyennant un prix de 2 435.04 € ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. L'ensemble des frais engagés par la commune de Pannes pour cette opération sera répercuté à la Communauté d'Agglomération. »

Délibération n° 24-195

Commune de Montargis – Caserne Gudin : projet de résidence intergénérationnelle dans le bâtiment 7 dit de l'Horloge ; signature d'un avenant à la promesse de vente synallagmatique

Le Conseil, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Opposition : M. PROFFIT – Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES), autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la promesse synallagmatique de vente en vue du projet de résidence intergénérationnelle dans le bâtiment 7 dit de l'Horloge de la Caserne Gudin. Cet avenant proroge d'un an le délai de validité de la promesse de vente, soit jusqu'au 27 juillet 2026 et ajoute en condition suspensive la purge de tout recours de la délibération.

Délibération n° 24-196

Modalités de concertation relative à la modification simplifiée n°3 du PLUiHD

Dans le cadre de la modification simplifiée n° 3 du PLUiHD, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN, M. BELABBES), décide d'adopter les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée sur la commune de Vimory, comme suit :

- Mise à disposition du public, à l'Agglomération Montargoise (service planification, 1^{er} étage du Centre commercial de la Chaussée à Montargis) et en mairie de Vimory, aux jours et heures d'ouverture habituels, d'un dossier composé de :

- L'arrêté du Président engageant la procédure de modification simplifiée
 - La délibération de l'Agglomération Montargoise précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation
 - Le projet de dossier de modification simplifiée et l'exposé des motifs
 - Les avis des Personnes Publiques Associées reçus
- Mise à la connaissance du public d'un avis précisant les modalités de la mise à disposition du dossier au moins 8 jours avant le début de celle-ci. Cet avis sera affiché à l'Agglomération Montargoise (au siège et au Centre commercial de la Chaussée – 1er étage) et en mairie de Vimory et publié sur le site de l'Agglomération Montargoise (www.agglo-montargoise.fr) dans les mêmes délais et pendant toute la durée de la mise à disposition. La délibération approuvant les modalités de mise à disposition fera également l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département dans les mêmes délais.
 - Mise à disposition d'un registre afin que le public puisse émettre ses observations, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de la mise à disposition, soit du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 18 octobre 2024.
 - Les observations pourront également être adressées par courrier au Président de l'Agglomération Montargoise, service planification, 1 rue du faubourg de la Chaussée, CS 10317, 45125 MONTARGIS Cedex.
 - A l'issue de cette mise à disposition, le bilan de celle-ci sera présenté en Conseil communautaire, et les membres du Conseil communautaire délibéreront et approuveront le projet de modification simplifiée au vu de ce bilan.

Délibération n° 24-197

OPAH – Attribution d'une aide au bénéficiaire

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- approuve l'attribution d'une aide selon les règles d'attribution indiquées dans la convention OPAH, au bénéficiaire cité ci-dessous ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Commune</i>	<i>Aide AME</i>
<i>MICHEL LEM</i>	<i>3 rue Fg Chaussée Montargis</i>	<i>7 392 €</i>

Délibération n° 24-198

OPAH : Avenant n° 1 à la convention

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- approuve l'avenant n°1 à la convention OPAH ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant avec l'Etat, l'ANAH et le Département du Loiret ainsi que tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cet avenant revoit les objectifs initiaux et fixe un montant plafonné de subvention.

Délibération n° 24-199

Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes avec le SMAEP de Puy-la-Laude pour les travaux d'interconnexion et de sécurisation avec le réseau des 5 communes

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes avec le SMAEP de Puy-la-Laude pour les travaux d'interconnexion et de sécurisation avec le réseau des 5 communes. Cet avenant vise à préciser les modalités de répartition entre les deux maîtres d'ouvrage d'éventuelles subventions apportées à l'opération d'interconnexion.

Délibération n° 24-200

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes avec la commune de Cepoy pour les travaux d'aménagement de la rue des Vignes - Tranche optionnelle 1

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes avec la commune de Cepoy pour les travaux d'aménagement de la rue des Vignes, tranche opérationnelle 1. Le montant total de ces travaux pour les eaux pluviales à la charge de la Communauté d'Agglomération est estimé à 36 470,00 € HT, soit 26,76 % du montant total de la tranche optionnelle 1.

Affichage et publication électronique le 22 mai 2024.